

MÉMOIRE

Les préoccupations des municipalités de Petit-Saguenay et de L'Anse-Saint-Jean par rapport au projet de terminal de liquéfaction de GNL Québec

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement



L'ANSE-SAINT-JEAN

-1838-



L'Aventure

Petit-Saguenay

Le Fjord ...naturellement

1. LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS

Les municipalités sont des gouvernements de proximité qui ont un large mandat, soit celui de soutenir le développement de milieux de vie adaptés aux besoins des citoyens. À cet effet, ils ont des compétences spécifiques encadrées par la loi, qui leur permettent d'intervenir sur leur territoire, mais agissent également pour défendre les intérêts de leurs citoyens auprès des paliers supérieurs de gouvernement.

2. LES MUNICIPALITÉS DE PETIT-SAGUENAY ET L'ANSE-SAINT-JEAN

Les municipalités de Petit-Saguenay et L'Anse-Saint-Jean sont situées aux abords du Fjord du Saguenay. L'économie de ces municipalités est basée sur le récréotourisme, l'agroalimentaire et la foresterie. Ces municipalités sont réputées pour leurs paysages grandioses, la nature à perte de vue, ainsi que pour leur dynamisme politique, économique, culturel et communautaire.

3. POSITION DES MUNICIPALITÉS SUR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

Compte tenu de l'importance qu'occupe la grande industrie dans la région et des retombées économiques qu'elle occasionne, les deux municipalités qui signent ce mémoire sont favorables aux projets de développement industriel. Cet appui est toutefois conditionnel au respect par les promoteurs des principes du développement durable et des objectifs québécois de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les municipalités signataires ont également adopté la déclaration d'urgence climatique qui demande notamment aux gouvernements du Québec et du Canada de prendre des actions immédiates pour lutter plus efficacement contre les changements climatiques.

4. PRÉOCCUPATIONS PAR RAPPORT AU PROJET DE GNL QUÉBEC

À la suite de l'étude des documents déposés au BAPE par le promoteur du projet, plusieurs préoccupations sont exprimées par nos municipalités par rapport aux impacts

environnementaux et socio-économique du projet de GNL Québec sur les communautés du Fjord du Saguenay.

4.1 Le projet risque de faire augmenter les émissions de gaz à effet de serre du Québec, du Canada et risque d'avoir un impact négatif sur les émissions globales

En utilisant l'hydroélectricité comme source d'énergie pour faire fonctionner son usine de liquéfaction et en construisant cette usine à une latitude élevée qui permettra d'importantes économies d'énergie dans le processus de liquéfaction, le promoteur estime qu'il sera en mesure d'offrir le gaz naturel liquéfié avec la plus faible empreinte carbone au monde.

L'analyse de cycle de vie effectuée par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) abonde dans ce sens et parle d'une usine qui émettra 84% moins de gaz à effet de serre qu'une usine conventionnelle. Si tel est bien le cas, le projet risque tout de même d'entraîner une hausse globale des émissions de gaz à effet de serre sur la planète (Roy et Ménard, 2019).

4.1.1 Les émissions du Québec

Au niveau québécois, le projet d'usine ne viendra pas se substituer à une autre activité émettrice de gaz à effet de serre. Il y a donc une augmentation nette d'émissions de gaz à effet de serre, par simple addition à la capacité industrielle du Québec. L'analyse du CIRAIG estime cette augmentation à 0,55% des émissions annuelles du Québec si l'usine fonctionne à pleine capacité (Roy et Ménard, 2019).

4.1.2 Les émissions du Canada

Référons-nous maintenant à l'étude environnementale de GNL Québec, qui présente le projet comme une opportunité à saisir dans un contexte où la demande pour le gaz naturel canadien a chuté à la suite de la croissance accélérée de la production de gaz naturel aux

États-Unis. Le promoteur voit là une opportunité pour construire un terminal de liquéfaction qui offrira de nouveaux débouchés pour le gaz naturel canadien (WSP, 2020).

En ce sens, la réalisation du projet entrainera nécessairement une augmentation des émissions de gaz à effet de serre du Canada, en lien avec l'extraction du gaz naturel. En d'autres mots, même si l'étude du CIRAIG estime que les émissions de gaz à effet de serre du futur terminal seront réduites de 33% sur l'ensemble du cycle d'approvisionnement du gaz naturel comparativement à une usine conventionnelle, il y aura tout de même augmentation nette de l'extraction de gaz naturel au Canada (Roy et Ménard, 2019).

4.1.3 Les émissions globales

Ce sont les effets du projet proposé sur les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale qui sont les plus difficiles à évaluer. Dans son étude environnementale, le promoteur indique viser les marchés de l'Europe, de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Amérique du Sud. Toutefois, dans le même souffle, il indique que l'Agence internationale de l'énergie estime que l'Asie comptera pour 80% de l'augmentation de la demande en gaz naturel au cours des 20 prochaines années (WSP, 2020).

Or, si la croissance de l'utilisation de gaz naturel pour la production d'énergie s'est faite au détriment du charbon dans des marchés comme les États-Unis ou l'Europe, ce n'est pas entièrement le cas dans la plupart des pays en voie de développement. L'Asie, principal marché en croissance pour le gaz naturel liquéfié, augmente continuellement son utilisation de gaz naturel, de pétrole et de charbon. En d'autres termes, en Asie, le gaz naturel ne vient pas remplacer des sources d'énergie plus polluantes, mais vient plutôt s'ajouter à celles-ci (Jackson, Andrew, Canadell, Friedlingstein et Peters, 2020).

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'affirmer que le projet réduira les émissions globales de gaz à effet de serre globale en remplaçant le charbon par du gaz naturel dans le mix énergétique des pays importateurs. Il serait plus exact d'affirmer que le projet pourrait réduire la hausse globale des émissions de gaz à effet de serre.

4.2 Le projet pose un risque pour la survie à long terme de la population de bélugas du Saint-Laurent

Le béluga du Saint-Laurent est une espèce en voie d'extinction qui connaît un lent déclin de sa population année après année. Or le bruit d'origine humaine est l'un des facteurs qui est soupçonné d'affecter négativement le rétablissement de la population du béluga, avec la destruction de son habitat, la pollution et la diminution des ressources alimentaires (Pêches et Océans Canada, 2019; Chion, Bonnell, Lagrois, Guetté, Michaud, Dupuch et Dupras, 2019).

La prévalence du bruit dans l'estuaire du Saguenay, principale zone d'alimentation du béluga, permet de relativiser l'impact d'une augmentation du trafic maritime sur le Saint-Laurent. Il n'en demeure pas moins que le fjord du Saguenay est pour l'instant peu affecté par le bruit provenant du trafic maritime et peut être qualifié de sanctuaire sonore pour les bélugas qui le fréquentent. Si le projet de GNL Québec se réalise, le nombre de périodes bruyantes dans le Saguenay augmenterait de façon importante et le trafic lié à ce projet spécifique pourrait représenter environ 30% de l'ensemble du trafic de grands navires sur le Saguenay en 2030 (WSP, 2020). Cet accroissement du trafic maritime risque d'affecter les habitudes des bélugas et compromettre le rétablissement de leur population.

4.3 Le projet risque de mettre en péril le patrimoine naturel et culturel de la région, en développant un secteur non aménagé sur les rives du Fjord-du-Saguenay

Le Fjord du Saguenay est un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, qui est protégé par deux parcs et qui a déjà été pressenti pour être inscrit sur la prestigieuse liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est un paysage exceptionnel qui a été très peu altéré par l'activité humaine comme on peut très bien le découvrir lors d'une expédition de kayak ou en bateau de croisière. C'est également un paysage signifiant, qui est ancré profondément dans l'identité de la région.

L'aménagement d'un nouveau site industriel dans un secteur encore relativement vierge viendra évidemment altérer de façon irrémédiable ce patrimoine. Cela aura un effet

particulièrement important pour les résidents des zones environnantes et les touristes qui fréquentent le Fjord du Saguenay (WSP, 2020).

4.4 Le projet risque d'affecter négativement l'industrie touristique du Bas-Saguenay

Cette transformation du paysage pourrait avoir des conséquences néfastes pour le tourisme dans le secteur immédiat du projet, mais d'autres composantes du projet pourraient également affecter cette industrie centrale pour l'économie du Bas-Saguenay.

D'abord, l'augmentation du trafic maritime pourra affecter l'attractivité de la région, qui représente pour bien des touristes un symbole de quiétude et de nature immaculée. Ensuite, si le projet contribue au déclin de la population du béluga du Saint-Laurent, cela aurait des impacts très importants non seulement pour l'industrie touristique du Bas-Saguenay mais également pour celle des régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix et du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

4.5 Les impacts économiques du projet risquent d'être insuffisants pour compenser les risques environnementaux et économiques posés

C'est bien connu, les investisseurs qui sont derrière le projet de GNL Québec sont essentiellement basés dans des paradis fiscaux (Pratte et Schepper, 2019). On doit donc s'attendre à ce que les retombées fiscales pour les deux paliers de gouvernement supérieurs soient plus faibles que si les investisseurs étaient installés au pays.

À l'exception de la Ville de Saguenay, il n'y aura pas de retombées fiscales directes pour les municipalités du Saguenay. Il y aura bien des retombées indirectes, à cause des emplois créés par le projet, mais celles-ci seront limitées, particulièrement pour des municipalités comme L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay qui sont situées à plus d'une heure de route des futures installations.

En somme, il nous apparaît que les retombées économiques positives du projet pourraient ne pas compenser pleinement les conséquences environnementales et économiques potentielles pour les municipalités du Bas-Saguenay.

5. CONDITIONS

Les municipalités de Petit-Saguenay et L'Anse-Saint-Jean demandent au gouvernement du Québec d'autoriser le projet GNL Québec seulement si les conditions suivantes sont remplies.

Condition 1 : le gouvernement du Québec adopte une stratégie chiffrée qui lui permet de respecter ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre malgré la réalisation de ce projet.

Les premières ébauches du plan de lutte aux changements climatiques du gouvernement québécois laissent entrevoir que celui-ci ratera à nouveau sa cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Gagnon et Chouinard, 2020). Dans un contexte d'urgence climatique, il est important que l'atteinte de ces cibles soit prise au sérieux. Puisque le projet de GNL Québec fera augmenter les émissions de gaz à effet de serre au Québec, il est primordial qu'une stratégie soit présentée par le gouvernement du Québec pour compenser cette hausse attendue par des réductions d'émissions dans d'autres secteurs de notre économie.

Condition 2 : des limites de vitesse et des normes sévères en matière de bruit pour la navigation sur le fjord du Saguenay sont mises en place.

Des mesures volontaires par rapport à la vitesse existent déjà et certains engagements ont été proposés par le promoteur, mais la protection de l'environnement sonore des bélugas et des autres mammifères marins devrait être enchâssé dans une loi ou un règlement. L'existence d'une réglementation sévère sera un incitatif sérieux pour la recherche et le développement de nouvelles technologies dans le domaine.

Condition 3 : des exigences sévères sont imposées à l'entreprise au niveau architectural pour réduire l'empreinte du projet au niveau paysager.

Il n'y a absolument rien qui empêche un ouvrage industriel de rechercher à embellir le paysage. Si on doit dénaturer un paysage, autant faire en sorte que ce soit fait avec des

bâtiments qui ont une architecture recherchée et qui s'intègrent à leur environnement direct.

Condition 4 : des redevances sont exigées du promoteur en faveur des communautés locales.

Bien que les lois en vigueur ne permettent pas de taxer le passage des navires dans les voies maritimes, rien n'empêche le gouvernement d'exiger que des redevances soient versées par le promoteur aux municipalités qui seront affectées, directement ou indirectement, par ses activités. Il nous apparaît primordial que si le projet de GNL Québec voit le jour, l'on maximise les retombées économiques du projet dans la région et que ces retombées servent à la transition écologique de nos milieux.

6. CONCLUSION

Les municipalités de Petit-Saguenay et de L'Anse-Saint-Jean ont adopté des résolutions pour appuyer les projets de développement industriel dans la région. Cet appui est toutefois conditionnel à l'atteinte par les promoteurs des plus hauts standards mondiaux en matière de performance environnementale. Les municipalités signataires demandent donc au gouvernement du Québec de bien encadrer le projet de GNL Québec pour s'assurer qu'il aura l'impact le plus faible possible sur l'environnement et le maximum de retombées économiques pour la région.

BIBLIOGRAPHIE

- Chion, C., Bonnell, T., Lagrois, D., Guetté, A., Michaud, R., Dupuch, A., Dupras, J. (2019). *Modélisation du trafic maritime et des déplacements des baleines dans l'estuaire du Saint-Laurent et le Saguenay pour informer le processus de réduction des impacts cumulatifs de la navigation sur les bélugas et les grands rorquals dans le contexte du déploiement de la Stratégie maritime du Québec*. Rapport de l'Université du Québec en Outaouais pour le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 128 pages.
- Gagnon, K., Chouinard, T. (2020, 18 juin). Le plan vert de Legault rate sa cible. *La Presse*. Repéré le 3 octobre 2020 à [lapresse.ca/actualites/environnement/2020-06-18/le-plan-vert-de-legault-rate-sa-cible](https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2020-06-18/le-plan-vert-de-legault-rate-sa-cible)
- Jackson, R., Andrew, R., Canadell, P., Friedlingstein, P., Peters, G. (2020). *Natural Gas Use in Rising: Is that Good News or Bad News for the Climate?* Repéré le 3 octobre 2020 à blogs.scientificamerican.com/observations/natural-gas-use-is-rising-is-that-good-news-or-bad-news-for-the-climate/
- Pêches et Océans Canada. (2019). *Béluga (Population de l'estuaire du Saint-Laurent)*. Repéré le 3 octobre 2020 à dfo-mpo.gc.ca/species-especes/profiles-profils/belugaStLa-fra.html
- Pratte, C., Schepper, B. (2019). *GNL Québec/Énergie Saguenay – Quelles retombées fiscales?* Repéré le 3 octobre 2020 à cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/FicheCAQ-8-GNL_WEB.pdf
- Roy, P.-O., Ménard, J.-F. (2019). *Analyse de cycle de vie du terminal de liquéfaction de gaz naturel du Saguenay*. Rapport du Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services pour GNL Québec. 95 pages.
- WSP. (2020) *Projet Énergie Saguenay. Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*. Rapport produit pour GNL Québec. 90 pages.